REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **17 novembre 2016**

Compte rendu affiché le **24 novembre 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **10 novembre 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Josette PRALY**

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Josette PRALY, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Mustafa USTA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN, Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés : **Armand MENZIKIAN, Nordine GASMI**

Membres absents : **Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Objet :

16.11.0637
Convention de participation financière à la réalisation d'une clôture séparative avec la société Chamarel les Barges

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 23 NOV. 2016

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

5

RAPPORT DE MONSIEUR GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet d'aménagement du quartier des Barges, la société coopérative Chamarel – les Barges construit actuellement un immeuble d'habitat coopératif de 16 logements. Les travaux ont démarrés fin 2015, le gros œuvre est terminé depuis l'été et l'isolation est en cours. La livraison du bâtiment est attendue pour juin 2017.

La Métropole de Lyon a réalisé en 2013-2014 de nouveaux espaces publics pour le quartier avec notamment le prolongement de la rue du 19 mars 1962 qui permet de desservir cette parcelle, mais aussi la place du Cardon et un terrain multisports pour le compte de la commune. Ce dernier espace jouxte la parcelle du projet Chamarel sur sa limite nord. Une noue d'infiltration d'eaux pluviales et une haie végétale ont été prévues pour offrir une séparation physique. En complément les différentes parcelles du quartier doivent être résidentialisées progressivement par la pose de clôtures séparatives du domaine public et entre parcelles privées, pour une compréhension et une meilleure gestion de chacun de ces espaces.

Pour définir la prise en charge financière de la clôture séparative avec le terrain multisports, une convention de participation financière a été établie entre la Ville et la société Chamarel – les Barges, comme ci-annexée. Elle précise le montant maximal de participation de la Ville à la réalisation de la clôture, mais aussi l'absence de mitoyenneté de cette dernière qui une fois posée devra être entretenue exclusivement par la société Chamarel – les Barges. Les caractéristiques de la clôture et sa localisation sont décrites en annexes.

En conséquence, je vous propose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code civil ;

➢ D'approuver la convention de participation financière à la réalisation d'une clôture séparative avec la société Chamarel – les Barges, comme ci-annexée ;

➢ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code civil ;

➢ Approuve la convention de participation financière à la réalisation d'une clôture séparative avec la société Chamarel – les Barges, comme ci-annexée ;

➢ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent à cette affaire.

(Nassima KAOUAH ne participe pas au vote conformément à l'article L.2131.11 du Code général des collectivités territoriales)

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

ANNEXE I

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION D'UNE CLÔTURE SEPARATIVE DU DOMAINE PUBLIC

ENTRE :

La Ville de VAULX – EN – VELIN, sise place de la Nation, CS 40002, 69 518, VAULX – en – VELIN Cedex, représentée par son Maire, Monsieur Pierre DUSSURGEY, agissant en vertu de la délibération n°16.03.0490 du 24 mars 2016

D'une part

ET

La société CHAMAREL « LES BARGES », société coopérative par action simplifiée, sise 3 rue Stalingrad 69120 Vaulx-en-Velin, représentée par sa Présidente Madame Chantal NAY, dûment habilitée à cet effet.

D'autre part

PREAMBULE

Afin de séparer la propriété communale relevant du domaine public de la propriété privée voisine, les deux propriétaires ont convenu de la réalisation d'une clôture séparative entre leurs deux fonds.

A cet effet, les parties ont convenu des dispositions suivantes.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour but de déterminer les obligations respectives des parties quant à l'édification d'une clôture séparative entre leurs parcelles respectives.

Les parcelles appartenant au domaine public communal de la ville de Vaulx-en-Velin sont cadastrées AP 434 et AP448.

Les parcelles appartenant à la société Chamarel « Les Barges » sont cadastrées AP 432 et AP 445 (plan en annexe).

La clôture sera conforme aux prescriptions du cahier des charges des clôtures pour le quartier des Barges tel qu'établi en 2012.

Article 2 : Absence de mitoyenneté

La clôture sera construite en limite des quatre parcelles (plan en annexe).

Compte tenu de l'appartenance au domaine public de la ville de Vaulx-en-Velin des parcelles cadastrées AP 434 et AP448, la clôture ne sera pas mitoyenne au sens des articles 653 et suivants du code civil.

L'entretien de la clôture sera à la charge de la société coopérative par action Chamarel « Les Barges » ou de toute autre personne lui succédant et/ou venant à ses droits.

Article 3 : Réalisation

La clôture sera réalisée sous la direction de la société Chamarel « Les Barges », conformément au devis joint à la présente convention en annexe, en grilles en treillis soudé vert, en panneaux 2m/2m, sur poteaux posés sur plots bétonnés. Elle sera en maille rectangulaires rigides, 200x50 mn, avec 3 plis de renforts.

Son montant hors taxe est de 2 676,75 euros et de 3 212,10 euros TTC.

La TVA de 20 % se monte à 535,35 euros.

Article 4 : Participation de la ville de Vaulx-en-Velin

La ville de Vaulx-en-Velin contribuera à hauteur de la moitié du devis joint, soit au maximum à hauteur de 1 606,05 euros TTC.

Cette somme sera exigible contre production de la facture relative à la réalisation de la clôture.

Si la facture excède le devis, la participation de la collectivité reste limitée à 1 606,05 euros TTC.

Si la facture est inférieure au devis, la participation de la collectivité reste limitée à sa moitié uniquement.

Le versement de sa participation se fera par mandat administratif.

Article 5: Tribunal compétent

Tout différend né entre les parties sera soumis au tribunal administratif de Lyon.

Article 6 :Date d'effet de la présente convention

La convention est exécutoire à compter de sa notification à la société Chamarel « Les Barges ».

Fait à VAULX-EN-VELIN

En deux exemplaires

Le,

Monsieur le Maire de Vaulx-en-Velin	**Madame la Présidente de la Société Chamarel « Les Barges »**
Pierre DUSSURGEY	**Chantal NAY**

ANNEXE II – DEVIS DES TRAVAUX DE CLOTURE

DUTEL Travaux Publics www.duteltp.fr
Terrassement - Assainissement
Voirie Réseaux Divers

4, rue Louis-Pradel
B.P. 595
69969 CORBAS Cedex
Tél. 04 78 20 58 58
Fax 04 78 20 07 53
E-mail : contact@duteltp.fr

CHAMAREL - LES BARGES
S/C ARKETYPE STUDIO
324 Rue Francis de Pressensé
69100 VILLEURBANNE

DEVIS N°16.03.019_90CH61

Corbas, le 28 juillet 2016

Chantier :
LES BARGES à VAULX EN VELIN

N° Prix	Désignation	Unité	Qté	PU	TOTAL HT
	Fourniture et pose d'une cloture grilles en treillis soudé vert en panneaux Hauteur 2 mètres	ml	41,50	64,50 €	2 676,75 €

TOTAL HT	**2 676,75 €**
TVA 20%	**535,35 €**
TOTAL TTC	**3 212,10 €**

N.B. : Règlement par chèque à 30 jours

* Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé
* Pénalités de retard en cas de dépassement de délai de paiement : 1 fois et demie le taux à intérêt légal
* TVA payée sur encaissements (TVA INTRACOMM. FR49312345994)

DUTEL Travaux Publics
4, R... 69969 CORBAS
04 78 20 58 58 - 04 78 20 07 53
SIRET 318 345 894 00049
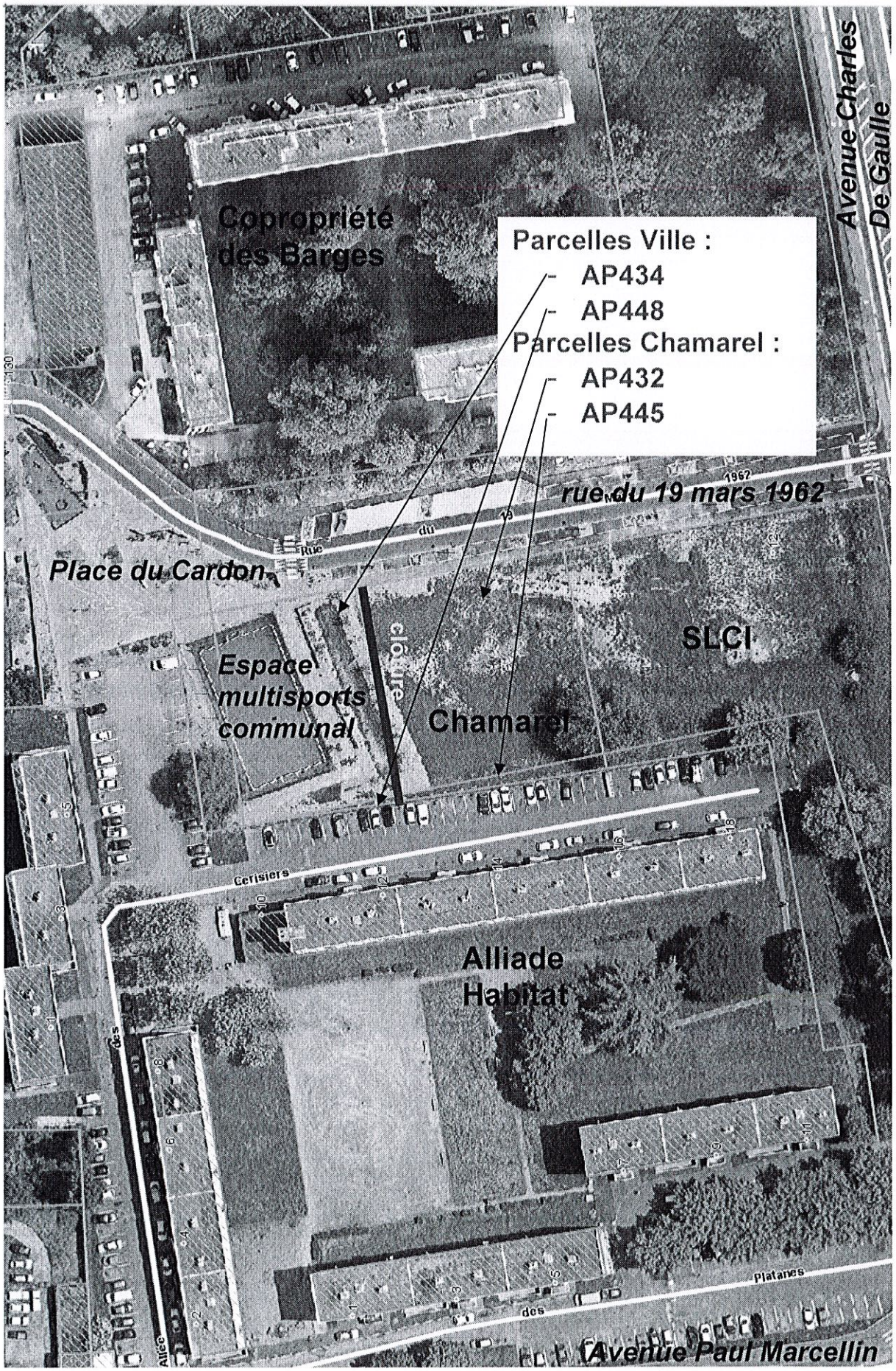
ANNEXE III – PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX